les cahiers de landeda

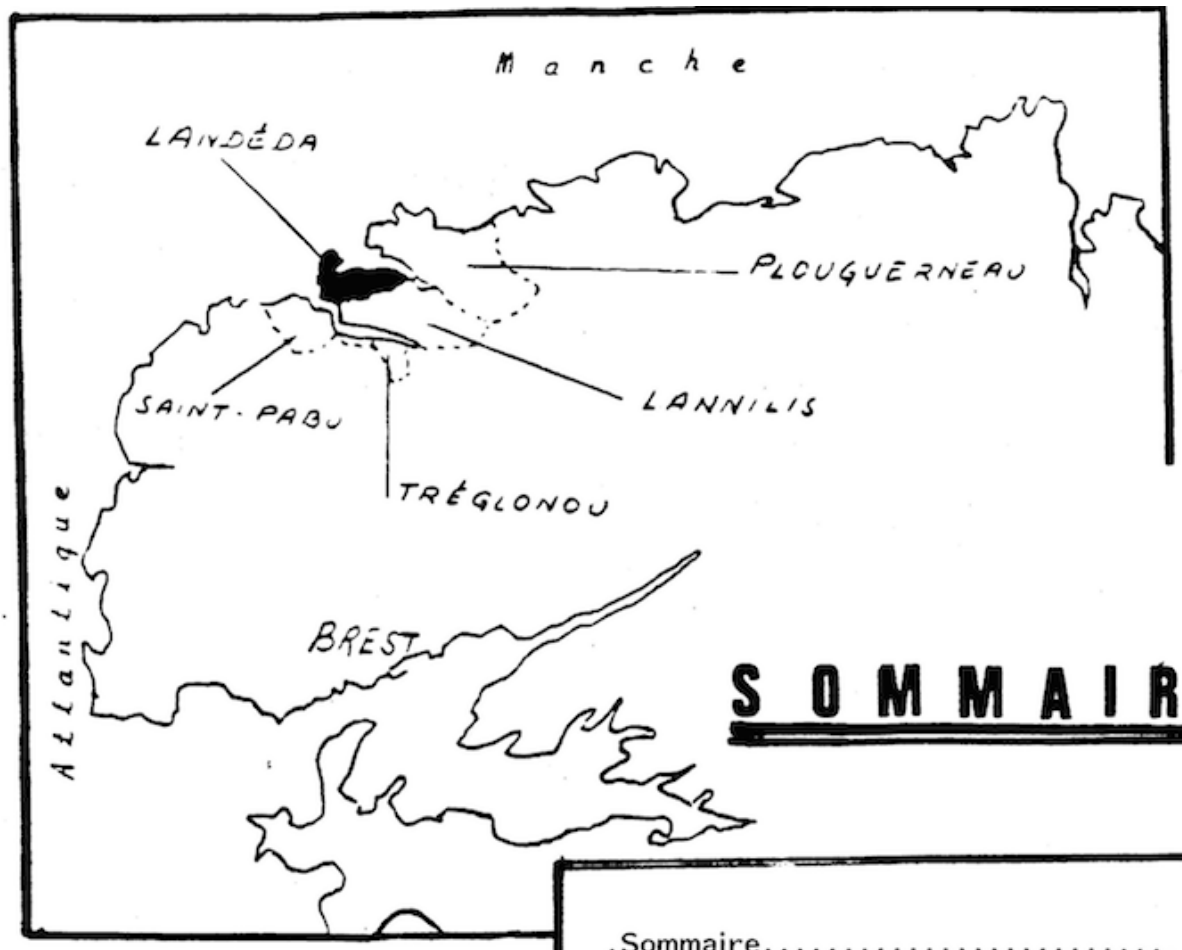


« FLEUR DE LAMPAUL »

Gabare de Lampaul - Plouarzel construite en 1948 à Camaret chez Kéraudren

AMICALE CULTURELLE
DE LANDEDA'

MARS 1988
N° 17
15 francs



SOMMAIRE

.Sommaire..... 1
.L'hospice de Landéda..... 3
.La fusion des communes de Landéda et de Brouënnou fin..... 8
.Tolente: mythe ou réalité..... 13
.Fleur de Lampaul..... 15
.Landéda sous la monarchie de Juillet..... 19
.Nos poètes..... 24
.Landéda aujourd'hui..... 25
.Par les nuits les plus longues..... 26
.Activités de l'amicale.:..... 30
.Publicité 2. 31. 32.
couverture

***

les cahiers de landeda



No 17

MARS 1988

L'ancêtre
de notre actuelle Maison de Retraite:
L'HOSPICE DE LANDEDA

*

1703, sous le règne de Louis XIV marque la date d'un événement important si l'on en croit les textes d'archives :

"Le 10 Septembre 1703, Dame de Kerlec'h, veuve de Messire Jean de Kergorlay, Chevalier Seigneur de Kersalaün, Trouzilit etc..., donna à Messire Jean Foujour , recteur de Landéda, une vieille maison, cour, jardin et dépendances pour le dit recteur y bâtir maison et logement en forme d'hôpital pour l'usage des pauvres et de ceux qui les assisteront à la seule charge de faire apposer les armes de la dite Dame et celles de son mary au-dessus de la porte de la cour et d'aménager dans la dite maison une chambre destinée à la dite Dame pour y mettre un prêtre ou une autre personne utile au secours des pauvres".

Au recteur revint la construction , à ses frais d'ailleurs, du bâtiment principal et de la chapelle. En Juillet 1705, tout était terminé.

Sur autorisation de Monseigneur de la Bourdonnaye, évêque de Léon, on procéda à la bénédiction de la chapelle sous le vocable de St Roch, patron des blessés et des malades (1) et de Saint Louis, protecteur attitré de la Marine Royale. (Les églises de Brest, de Rochefort, de Toulon, ports de guerre, sont, elles aussi placées sous la protection de St Louis).

La paroisse de Landéda, dont le port de l'Aber-Wrac'h recevait à l'époque de nombreux bateaux de guerre et que protégeaient notre vieux fort Cézon et sa garnison pouvait-elle aussi prétendre à l'égide de ce Saint Louis dont la statue, aujourd'hui disparue, figurait jadis dans notre église.

Le nouvel hôpital fonctionnerait sous l'autorité du Recteur ou de tout autre prêtre désigné par l'évêque.

Suite à un appel à la générosité publique, des dons affluèrent pour hâter l'amélioration de cet établissement hospitalier, à telle enseigne qu'en 1750 l'hospice disposera de 100 livres de rente.

(1) René Georgelin signale qu'une châsse processionnelle conservée au presbytère recélait des reliques de St Roch (religou Sant Roch).

.../...

A l'origine, cet établissement n'était conçu que pour héberger 6 à 8 nécessiteux. Les prêtres continuaient à en assumer la direction mais, suite à un acte du 22 Mars 1722, les seigneurs Rodellec du Portzic y installèrent une demoiselle du Portzic dotée d'une rente de trente livres à charge de prendre en mains les destinées de l'hospice de Landéda. Après sa mort, l'établissement bénéficierait à perpétuité de cette rente, moyennant un Pater, un Ave et un de Profundis à réciter chaque jour pour le repos de l'âme de la bienfaitrice.

Jusqu'en 1743, la générosité des paroissiens en faveur de leur hospice ne cesse de se manifester mais s'arrête brusquement suite à l'administration déplorable de nouveaux responsables.

Ci-dessous, copie d'un Mémoire adressé en 1782 par Mgr de la Marche, à l'époque, évêque de Léon :

"Par succession de temps le Recteur a perdu la manutention de l'hôpital. Le corps politique (1) chargé du gouvernement des Fabriques (2) s'est emparé de celui de cette maison et de ses revenus.

En Bretagne, le corps politique de chaque paroisse est composé de 12 paysans. Leur administration est la plus mauvaise qu'on puisse imaginer. Celle de Landéda en est une preuve :

Le Corps politique nomme un de ses membres Gouverneur de l'Hôpital. Le paysan, dont la demeure est parfois éloignée d'une lieue est occupé de sa ferme et de son ménage et il est donc établi des valets et des servantes pour tenir l'hôpital. L'éloignement de ce gouverneur qui se rend à l'hôpital tout au plus tous les huit jours laisse habituellement sans surveillance des domestiques ordinairement sans capacité et quelquefois sans conduite. Ce gouverneur est lui même un homme très dérangé. On comprend d'après cela ce que doit être en pareilles mains un lieu sans clôture qui contient des pauvres de tous sexes et de tous âges. On ne sera pas surpris de n'y trouver ni exercice de piété, ni ordre, ni règle, ni économie en sorte que cette maison est plutôt un lieu de débauche, de dissensions et de pillage qu'un hospice de charité. Les pauvres sont aussi mal pour le temporel que pour le spirituel.

La chapelle est abandonnée et les messes fondées ne sont pas desservies parce que les revenus se dissipent plus qu'ils ne se dispensent.

Les revenus montent à cent pistoles. On ne doute pas qu'ils ne fussent portés à un quart et peut être à un tiers de plus s'ils étaient en bonnes mains mais ces douze paysans sont en possession de disposer

(1) La municipalité

(2) La fabrique est l'ensemble des personnes choisies pour l'administration des biens d'une paroisse . Ce mot désigne les biens et revenus de l'église.

.../...

de ces biens, de se les adjuger en ferme à eux-mêmes ou à leurs amis au prix qu'ils jugent à propos (1)".

Devant une telle gabegie, il fallait réagir au plus vite. En conséquence, l'Evêque propose "de ne plus recevoir aucun pauvre et de renvoyer ceux qui peuvent l'être sans inconvénient".

Ce serait alors à des Soeurs de Charité, logées à l'hôpital d'appliquer aux pauvres secourus à domicile les revenus recueillis par l'hospice. Il fallait en même temps constituer au plus vite un Conseil d'Administration où siègeraient le gentilhomme le plus âgé de la paroisse, le sénéchal (2) , le procureur de la juridiction seigneuriale et un notable choisi par le corps politique.

C'est en Mars 1784 que l'Evêque obtiendra satisfaction. Par lettre de Versailles, le Roi LOUIS XVI confie aux Soeurs de Charité la responsabilité de l'Hospice, à charge pour elles de tenir, dans les locaux, une école pour l'instruction des jeunes filles.

La Révolution empêcha, hélas ! la réalisation immédiate de ces beaux projets. Et pourtant, cet établissement charitable s'avérait être une absolue nécessité. Qu'on en juge par les résultats d'une enquête menée à l'époque par l'abbé Le Jeune (3) recteur de Landéda relative à la mendicité et datée de 1774.

"Il y a dans cette paroisse environ 240 familles dont 40 environ aisées, environ 40 à la mendicité et le reste au-dessous de la médiocrité. Les sources de la mendicité sont la misère publique, la cherté des denrées, les salaires perdus au service des troupes au fort de "la saison" pendant la dernière guerre, le grand nombre d'enfants de chambriers et de journaliers qui n'ont et ne peuvent avoir ni vaches, ni bestiaux faute de terrains pour les nourrir, le défaut de travail à Brest où les paroissiens vont travailler pour le Roi quand le travail abonde.

Heureusement que nous n'avons pas de fainéants, ni de dérangés par la boisson. L'eau du puits, un peu de pain d'orge sec et du lait mendiés, des bréniques, quelques mauvais poissons, voilà l'ordinaire de nos pauvres et, en général, ce n'est qu'à force d'un travail le plus dur, nuit et jour à la grève qu'ils peuvent avoir les moyens de subsister.

(1) L'hospice possédait en propre de nombreux terrains et des fermes. On conçoit à quel point a dû sévir ce que nous appelons aujourd'hui le "copinage"

(2) Le Sénéchal était l'officier seigneurial chef de la Justice

(3) Le recteur Le Jeune nommé recteur à Plougoulm en 1784, refusa le serment, fut incarcéré au Château du Taureau en 1792 et fut déporté à Brême. Il retrouva sa paroisse en 1804 et mourut en 1807.

.../...

Les enfants et les vieillards , hors d'état de chercher l'aumone sont à l'hôpital de façon que les mendiants sont d'une classe moyenne: enfants plus avancés en âge, filles, femmes, presque tous invalides".

Le recteur continue à prôner l'extrême utilité de l'hôpital qui alors abrite 25 pauvres et qui, de plus, accueille aussi les marins qui tombent malades à l'Aber-Wrac'h de même qu'en temps de guerre les troupes du Roi casernées au Fort Cézon.

Ce même recteur souhaite aussi le retour des Soeurs Grises ou de Charité pour y maintenir l'ordre .

En 1829, suite à une décision de la Commission Consultative que préside le Maire et où figurent Jean Collin, C. Le Dreff, P. Guiziou, Antoine Kermaïdic et le desservant, l'abbé Jézéquel, l'établissement abritera, les "Petites Ecoles" où enseigneront les Religieuses, Filles du St Esprit.

Les élèves pensionnaires sont logées, nourries et instruites mais doivent fournir leur nourriture. On les appelle les "chambrières". Tarif : 5 francs par mois et une rétribution supplémentaire de O,75f. Les indigents en sont exonérés.

Voici l'horaire des pensionnaires indigents : Lever à 6 H, prière à 6 H 30, déjeuner à 7 H, dîner à 11 H 1/4 et souper à 6 H. Menu hebdomadaire : soupe le matin, bouillie et pain à midi, pommes de terre et soupe aux légumes le soir. Mercredi et dimanche : viande et far.

L'entretien des locaux revient aux hommes quant aux femmes elles filent le lin. L'élément masculin peut être employé à la culture et plusieurs particuliers font appel aux services des hospitalisés. Toutefois c'est à la Supérieure que les employeurs règlent les salaires.

Un autre fléau à combattre : l'ivrognerie. Elle était sévèrement réprimée et toute récidive entraînait irrémédiablement le renvoi du coupable.

En 1856, la restauration de ces vieux locaux s'avère indispensable. On ouvre une souscription publique qui réunit 61 donateurs dont, en plus du maire M. Le Gendre, M. Bihannic de Tromenec, le recteur Plantec et son vicaire Becam, M. Sagot capitaine des Douanes, M. Gouriou instituteur, M. Moyot de Lannilis, MM. Guiziou, Laot Laurent, Appriou Jean, Ach Jean, Mme Josèphe Jezéquel.

Le 19 Juin 1860, la Commission administrative autorise la cession à la commune par l'Hospice du terrain où s'élèveront la nouvelle mairie et la nouvelle école qui lui est contiguë.

En 1934 et 1941, des transformations sont apportées au vieil établissement hospitalier.

Après délibération de la Commission administrative en date du 9 Février 1950, l'hospice sera rattaché au Service Départemental d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. Dans le cadre de l'accueil et moyennant des tarifs différents, les pensionnaires pourront opter soit pour le régime commun, soit pour le régime spécial avec soins particuliers.

L'hospice de Landéda continuera à abriter l'école où enseigneront les Religieuses du St Esprit jusqu'à la mise en service de l'école communale et de l'Ecole Notre Dame des Anges en 1910.

L'actuelle Maison de Retraite

Elle s'imposait car les locaux de l'ancien hospice, malgré quelques améliorations, demeuraient fort vétustes.

Sous la municipalité du Docteur Morvan après décision du conseil municipal, l'entreprise L. Brossolo de Brest, sur des plans de Mr Beverina, architecte, commença les travaux.

La maison de retraite de Landéda fut inaugurée en 1973. C'est une fort belle bâtisse aux larges baies vitrées par où l'air et le soleil entrent à flot, rationnellement agencée et pouvant abriter 80 lits, soit en chambres individuelles, soit en chambres recevant deux ou trois pensionnaires, issus en grande majorité des familles de notre commune.

Sous la gestion de Mr Le Roux, elle dépend, avec l'établissement similaire de Lannilis entre autres, de l'association des maisons de retraite intercommunale des Abers que contrôle une commission administrative présidée par Mr Kerboul, Maire de Lannilis. Deux délégués, Mr Alfred Marec et Mme De Poulpiquet y représentent notre commune.

Les anciens bâtiments sont maintenant désertés. Seul, Monsieur l'Aumonier y a son logement.

Qu'adviendra-t-il de ce vieux témoin de notre passé ? Va-t-on le rénover en lui gardant peu ou prou son caractère ? Va-t-on le raser complètement pour en faire à l'image de son voisin une construction moderne ?

Nos futurs édiles en décideront.

NB On retrouve encore, servant maintenant de buanderie, l'ancienne salle de classe où des générations d'enfants de Landéda apprirent à lire et à écrire sous la direction des Soeurs de Charité dont la maison mère était à St Brieuc.

G. MENUT

Source : Bulletin diocésain d'archéologie
Renseignements communiqués par Mr Michel Mignon, Secrétaire de Mairie.
Archives de Landéda.

LA FUSION DES COMMUNES DE LANDEDA et de BROUENNOU

(fin)

Ainsi donc, la commune de Landéda proposait l'annexion de Brouënnou et de ses enclaves ; le curé de Lannilis, lui, suggérait une solution de partage, de rectifications de limites, formule qui finira par aboutir au bout de trente ans de discussions. Car le Conseil Municipal de Lannilis avait une thèse toute autre. Sachant combien les deux communes riveraines s'opposaient en droit que s'arrogeait Lannilis, contrairement aux lois, et grâce à la complicité de l'Amirauté de Léon, de couper les algues à "l 'en droit" de leur territoire, le Conseil voulut asseoir des prétentions sur des données géographiques indiscutables, soit s'attribuer une portion de littoral autre que les rives des Abers. Sur sa demande, le Préfet du Finistère prit un arrêté daté du 27 Septembre 1808, provisoire il est vrai, qui rattachait l'ensemble de la commune de Brouënnou à celle de Lannilis. La farce était tellement grosse que six mois après, un nouvel arrêté, toujours provisoire, rattache Brouënnou et ses annexes à Landéda. Lannilis essaie encore de réagir en demandant l'annexion pure et simple de tout Landéda... en vain naturellement.

Les registres de l'état civil sont donc communs désormais entre Landéda et Brouënnou. En général, l'idée de fusion définitive prend forme ; Brouënnou n'hésite pas en 1822, après la destruction de l'église de Landéda, à hypothéquer les biens de sa paroisse pour "coopérer à la réédification sur un plan plus vaste qui n'a pour but que de contenir la population des deux communes réunies". Quelques oppositions cependant, menées par un avocat de Brest, un nommé Coum, qui désire le retour à Lannilis, suscitent la même année, une enquête du Sous-Préfet, à laquelle répond le Maire de Landéda, le Capitaine de Frégate en retraite Le Bihannic de Troménec : "les centimes communaux de Brouënnou ne sont pas suffisants pour acheter des registres et solder un secrétaire, et 324 habitants ne peuvent raisonnablement demander une administration" . Il se réfère en particulier, à l'avis de Jean Bihannic, ancien Maire de Brouënnou, "homme plein de jugement, qu'une longue expérience dans cette fonction a mis à même de savoir apprécier toutes les conséquences du rattachement, a bien senti les justesses des motifs en venant de sa propre impulsion déclarer que dans l'intérêt même de ses habitants, la commune de Brouënnou devait désirer de rester annexée à Landéda" . Cette lettre fut bien entendue ; le 24 Novembre 1822, le bourg de Landéda voit un grand afflux de peuple, car le Maire va donner lecture à son Conseil et aux anciens membres du Conseil de Brouënnou de "l'Ordonnance de Louis, roi de France et de Navarre, donnée au château de Thuillerie (sic) le 3 Octobre de l'an de grâce 1822 et de notre règne le 28è (1) ; Art 1er, les communes de Brouënnou et de Landéda , département du Finistère, sont réunies pour n'en former qu'une seule dont Landéda sera le chef-lieu". Après cette proclamation, discours du Maire qui déclare "combien il lui est doux de penser que cette réunion ne fera que resserrer les liens de l'amitié " et prononcé la dissolution de la commune de Brouënnou, tandis que la foule criait "Vive le Roi, Vivent les Bourbons". Je ne sais en quelle langue, mais même à Landéda fleurissait le romantisme de Châteaubriand...

(1) Louis XVIII fait dater son règne du jour de la mort (déclarée...) du petit Louis XVII au Temple

.../...

De cette annexion, les habitants de Brouënnou reconnaissent les avantages. Des routes convenables permettraient à ceux du Leuriou, comme à ceux de Camean, d'accéder aisément à Landéda ; leurs infirmes, leurs vieillards, avaient acquis le droit d'entrer à l'hospice fondé au début du XVIIIè siècle et qui demeurent toujours dans notre bourg.

Ils estiment par ailleurs que leur église, dont les routes ont disparu on ne sait comment au profit de particuliers, et qui ne possède plus qu'un soleil (2) devienne une simple chapelle vicariale. Le bureau de bienfaisance de Landéda se montre toujours prêt à intervenir en faveur des familles sinistrées, témoin cette enquête menée dans une ferme de Kérasquer qui avaient brûlé.... dans des conditions assez particulières... "l'après-midi, une jeune fille était à collationner près du foyer... un individu inconnu entre pour allumer sa pipe... jette le feu allumé sur le tablier de la fille, qui se met à crier, ses parents étaient partis à sarcler... et toute la maison, crèches comprises, devient la proie des flammes..." . Enquête, inventaire, indemnisation..., mais le fait n'est pas isolé. Quatre ans plus tard, un important personnage à Prat al Lan payant 154 fr de contributions... en or... quitte la maison ; son frère est parti pour Plouguerneau, son aîné sur la dune, son cadet à la pêche au goëmon, sa fille Marie an douot (sic). La maison brûle," on avait fait la lessive le matin, ayant ramassé proprement le feu dans le foyer, présumant qu'un chat s'en vint marcher sur le foyer, aurait apporté avec lui du feu, et l'aurait communiqué au-dessus du lit placé près de la cheminée... Et chaque fois le contribuable paie...

Après consultation du dossier LANDEDA aux Archives Départementales, je dois revenir sur le projet de fusion de 1811, des deux communes de LANNILIS et de LANDEDA, à laquelle est rattaché provisoirement l'ancien territoire de BROUENNOU.

A la demande du Sous-Préfet, chacune des municipalités devait tenir une assemblée extraordinaire et se prononcer séparément sur l'opportunité de procéder à cette fusion. La réunion de LANDEDA a lieu le 27 Mai 1811. Sont présents : Jean Colin, Maire, de Lohodan ; René Marie Cabon, Adjoint ; Y. Cadour de Kerséné ; Philibert Chapel de Kervigorn ; Gabriel L'Hostis de Cleusfos ; Guillaume Tanguy de Keradraon ; François Le Roy de Kerhernic ; Servais Tynevez de Kerasquer Bian ; Robert Laot de Poularbarbu ; Jean Laot de Créac'h ar Glas ; Jean Le Gendre de Mesglas; le "sieur" (3) Jean Maire Milguen de Kéravel ; Hervé Bian de Rosvenny ; Jean Bihannic "du bourg de l'ex-commune de Brouënnou"; Jean Raguénès de Pe.n ar C'hréac'h ; Yves Guiziou de Leuriou ; Jean (?) du Drézidou ; tous notables et composant le conseil municipal de LANDEDA.

Cette énumération fait apparaître que les deux conseils d'avant 1808, celui de BROUENNOU et celui de LANDEDA, tiennent leur réunion en commun en attendant l'ordonnance royale qui prononcera la fusion définitive.

(2) ostensoir : je laisse aux anciens le soin d'expliquer ce terme aux jeunes
(3)Sans doute, un estranger du dehors, comme on dit à TOULON

.../...

Je démarque simplement ici le rapport établi par le Sous-Préfet au vu des deux délibérations.

A)LANDEDA, placé entre deux rivières ou entrent fréquemment des corsaires (1), estime devoir conserver une autorité municipale qui puisse y maintenir la police, répondre aux demandes de la garnison du fort Cézon ou à celles de la brigade des Douanes. La commune comprend désormais 1628 individus ; les revenus , 423,5O fr seront bientôt augmentés des produits de l'octroi dont le conseil a demandé l'établissement.

B) LANNILIS ne voit que des avantages à la fusion : les communications sont aisées de LANDEDA vers LANNILIS d'autant plus qu'on achève en ce moment la construction d'une "route vicinale de première ligne", qui unira les deux bourgs (2). Les habitants de LANDEDA sont journellement pour leurs affaires sur LANNILIS et surtout régulièrement les foires et marchés. D'autre part, la réunion des deux communes, qui ne sont que le résultat d'un démembrement (3), mettrait fin aux difficultés annuelles qui surgissent au sujet de "la récolte des goémons qui croissent le long de leurs côtes et sur les roches, isles et islots qui les avoisinent(4). LANNILIS vise également l'hospice de LANDEDA "petit à la vérité, mais qui nécessite de plus en plus qu'il soit administré par un maire instruit". Et comment la pauvre commune de LANDEDA trouvera-t-elle des ressources suffisantes pour assurer un traitement convenable à un secrétaire de mairie digne de ce nom ?

Pour LANNILIS, une seule solution : créer une commune unique qui comprendrait 4 840 habitants ; supprimer les succursales (paroisses) de LANDEDA et de BROUENNOU, et détacher de PLOUGUERNEAU la perception de LANDEDA-BROUENNOU qui lui avait été réunie quelques mois plus tôt, pour la fusionner avec celle de LANNILIS.

Le Sous-Préfet, Baron de l'Empire se garda prudemment de donner son avis : l'affaire resta sans suite, car les gouvernements, de l'Empire ou de la Restauration avaient d'autres soucis...

En 1832, les deux communes sont à nouveau en litige. LANNILIS a pour maire J. de Kerdrel ; LANDEDA, René-Marie Cabon qui remplaçait depuis 1830 le Bihannic de Troménec jeune, élu maire en 1828 à la mort de son père (capitaine de frégate en retraite) mais destitué en 1830, parce que, légitimiste, il avait refusé de prêter serment au Roi-Citoyen de la Monarchie de Juillet. Il s'agit cette fois de trouver une limite raisonnable, linéaire, entre les deux communes. LANDEDA possède

(1) La croisière au large de l'escadre anglaise, les divisions d'escorteurs des navires caboteurs...
(2) Il s'agit de ce qu'on appelait, dans mon enfance, la vieille route, par Bonplaisir, la Fosse, le Lia
(3) Voir l'histoire de PLOUDINER, qui paraît-il serait inventée pour les besoins de la cause
(4) LANNILIS énumère ici tous les arrêtés pris en sa faveur, qui sont en contradiction formelle avec l'Ordonnance de 1681

.../...

70 hectares de terres, héritage de BROUENNOU, réparties d'une façon presque continue du chemin du Divis jusqu'au ruisseau de Penhoat et l'Aber-Benoit. Elle tient encore le triangle qui part de la Croix du Cosquer et se trouve limité par le chemin de Camean, celui de la grève de Prat ar C'houm et la rivière. LANNILIS, de son côté, tenait du même héritage, deux enclaves minuscules : une petite parcelle, appelée Brouennou-Bihan au sud du petit chemin qui borde l'enclos de la chapelle, et, à l'angle de la route de Kérisquin et de celle de Brouennou, marqué par une croix, deux champs appelés Cloz-bihan de Traon-Kérisquin (1). A bien considérer la carte, on pouvait dire que LANDEDA enclavait dans son territoire une série de villages lannilisiens, allant de Gorréquear-Coum à Keruzal en passant par Kerguisquin et Keramoal.

Une façon simpliste de résoudre le problème eût été de tracer la ligne des points situés à égale distance des deux églises. J'ai levé cette "médiatrice" sur la nouvelle carte d'état-major au 1/25 000 : elle passe exactement, du Nord au Sud, par les fermes de Kerviré, Mescaradec, les Fosses, Kerasquer, Porléach. Si une telle limite avait été adoptée, LANNILIS aurait reçu le moulin de l'Enfer et quelques champs sur l'anse de la Motte ; tout le reste revenait à LANDEDA, mais il convenait, avant tout, de tenir compte des voeux de la population. Les familles qui avaient appartenu à Brouënnou ou qui avaient leurs tombes au cimetière de LANDEDA hésitaient, celles qui étaient de souche lannilisienne mettaient en balance la proximité de notre église et d'autre part, l'orgueil de demeurer dans une paroisse plus noble.

La position de LANDEDA était nette. Qu'on trace une limite, qu'on procède à des échanges de terres, d'accord ; mais le Conseil exprime avant tout son souci concernant les côtes : "on mettra la limite dans la grève ainsi que les terres : on distinguera les deux communes l'une de contre l'autre (2) tant en mer qu'en terre ; chaque commune jouira seulement de ses droits". Il est hors de doute que si les fameuses décisions contraires à l'Ordonnance avaient été annulées, nombre de Lannilisiens, riverains de l'Aber-Benoît, auraient opté pour le rattachement à LANDEDA afin de conserver la jouissance de la récolte en mer: pour le moins, ceux de Tauvaï à Pen Oban. LANDEDA était prêt à renoncer aux enclaves principales, de Kerhernic à Porleac'h, à condition de retrouver en compensation des fermes lannilisiennes, du Gorrequear à Goulikou et Camean qui naturellement s'orientaient vers son bourg pour les écoles comme pour le culte.

(1) C'est vers la même époque qu'Hervé Salaün, juge de paix à LANNILIS, construisit, en face de cette parcelle "des ouvrages d'art fort coûteux, spécialement un pont souterrain en pierre de taille pour l'évacuation de l'eau avec porte à clapet pour empêcher la mer d'y entrer, ayant permis de livrer à l'agriculture 14 ha 50 de marais". Il s'agit du marais de Prat-Allan.

(2) Traduction du breton : "diouz egile".

.../...

Un accord semble avoir été conclu dans ce sens avec l'avis favorable de l'Ingénieur en chef du Département. Mais l'opération fut mal menée; il eût fallu d'abord annuler le prétendu privilège de LANNILIS et en revenir à la stricte observance de la loi de 1681, puis ensuite tracer la nouvelle limite des communes.

LANNILIS éluda le problème des algues, et, à l'insu de LANDEDA, transmit une contre-proposition où il n'était plus question des enclaves réciproques des deux communes, mais des seules enclaves venues de la commune de Brouennou. Et l'Ordonnance du 3 Janvier 1839 lui donna raison : les villages enclavés dans LANNILIS, soit Kerhernic, Drézidou, Pen ar verges, Camean, Lamothe, Kerasquer,Porleac'h font désormais partie de LANNILIS, qui gagne ainsi 70 hectares et 200 habitants ; LANDEDA hérite lui, des terres de Brouënnou appartenant à LANNILIS soit les deux infimes parcelles que nous avons signalées (1)

Une fois de plus, les bourgeois l'emportaient sur le pauvre peuple. LANDEDA s'en rendit compte, et bien tardivement, rappela dans son conseil son ex-maire, Tromenec fils qui le jour de son installation, tint la plume et rédigea un compte-rendu dans les meilleures formes juridiques s'appuyant sur des données historiques pour démontrer que "la paroisse primitive" de Ploudiner n'est qu'une légende inventée par un bon curé de LANNILIS plein de charité pour ses paroissiens ; il arrive même de prouver que le privilège de LANNILIS avait été obtenu par Claude de Kerouartz en 1619, lequel avait payé 4 écus au greffier, 24 sous à l'avocat,48 sous au procureur. Il n'omet pas de rappeler que Kerouartz est toujours la famille la plus puissante de LANNILIS.

Mais c'était trop tard : le Gouvernement refusa de revenir à la proposition initiale.

Et pourtant, le problème n'était pas entièrement réglé. L'ordonnance de 1839 rattachait les sept villages à la commune de LANNILIS, mais les laissait dans la paroisse de LANDEDA. Aussitôt la mise en application du texte, en 1844, s'élèvent des pétitions de la part des rattachés, qui se plaignent d'être obligés d'aller à LANDEDA toutes les fois que leurs devoirs religieux les y appellent, ainsi que pour les baptêmes, mariages, inhumations, tandis que les formalités civiles (déclarations de naissance ou de décès, mariages civils) doivent être remplis à LANNILIS. L'évêché ne répond pas. Le Préfet reprend l'affaire sur intervention du ministre des Cultes et interroge les conseils de fabrique: celui de LANNILIS fait observer que la demande a été formulée presqu'à l'unanimité par les chefs de village. Celui de LANDEDA estime que si ces paroissiens sont rattachés à LANNILIS, ils suivront l'exemple de certains Lannilisiens, qui "sous prétexte qu'ils sont plus rapprochés du bourg de LANDEDA, y viennent tous les dimanches sans quasi jamais entrer dans l'église".

(1) Je lis dans un mémoire de maîtrise sur la paroisse de LANNILIS: "(En 1844), LANDEDA avait encore en mémoire le mauvais procédé dont LANNILIS avait usé en 1839. LANNILIS s'est vu attribuer des terres de LANDEDA enclavées dans son territoire. En échange, elle aurait dû céder les villages compris entre ces enclaves et la commune qu'elle lésait. Il n'en fut rien. LANNILIS demanda une contre ordonnance à l'insu de LANDEDA, et finit par prendre le tout et ne rien céder".

.../...

Echanges de lettres, pétitions dans les deux sens signées des mêmes personnes, refus de certains annexés de se rendre à l'église de LANNILIS, mais aussi refus de faire baptiser à LANDEDA un enfant qu'on a déclaré à LANNILIS.

Mais, comme l'écrit Jacques Roué dans son mémoire, les nouveaux Lannilisiens se résignèrent et, raisonnablement, sans grand enthousiasme, acceptèrent de changer de paroisse. Une Ordonnance royale du 23 Décembre 1846 , suivie d'une Ordonnance épiscopale du 12 Janvier 1847, décida que pour LANDEDA comme pour LANNILIS, les limites de la paroisse seraient aussi celles de la commune.

Ainsi se clôt, en 1847, l'histoire de la paroisse de Brouënnou: les limites des deux communes sont restées les mêmes, mais les distances n'ont plus aujourd'hui la même signification. Il reste quelques anomalies, commes ces maisons de Croaz-Crenn, mais aussi des amitiés, des fidélités à l'égard de LANDEDA.

Quant à la question des goémons, il faudra encore cent ans, exactement, pour que les droits exclusifs de LANDEDA soient reconnus. Mais ceci est une autre histoire.

René GEORGELIN

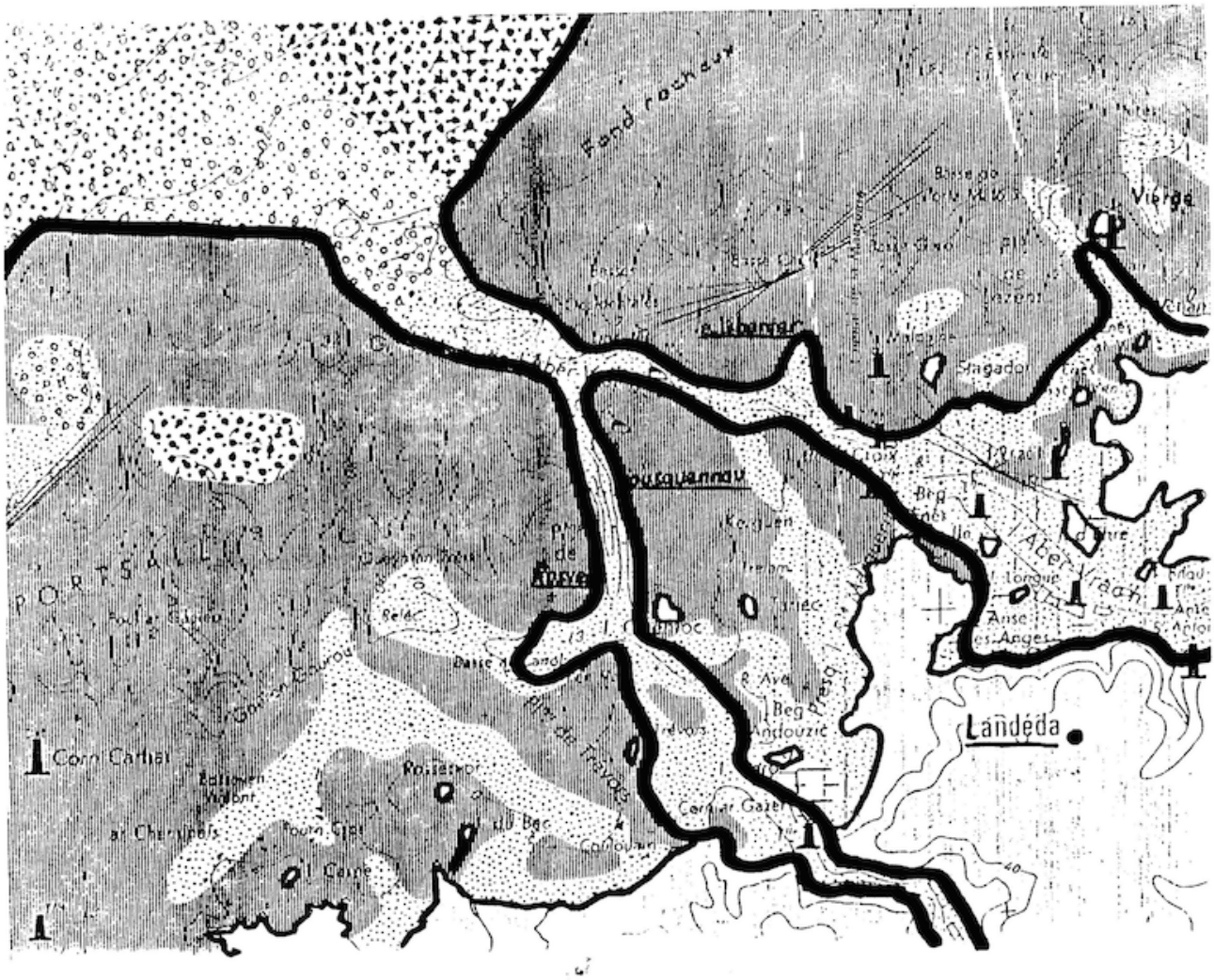
TOLENTE :

MYTHE OU REALITE ...

Albert LE GRAND, dans son livre "La vie de Saints" édité en 1837, signale que le pays d'Ach ou d'Aginense s'étend de Trémen-Ac'h (en Plouguerneau) jusqu'au promontoire de Saint-Mathieu et que sa capitale était Tolente. Cette ville antique était un port situé à l'entrée de la Baie des Anges, non loin du Fort Cézon (Le Gézocribate des anciens qui veut dire promontoire ; Gézo (cap) et cribat (sommet)).

D'autres historiens situent ce port dans le goulet de Brest (Cézobrivate ou brivates Portus). Il est vrai que les argonautes naviguaient beaucoup et la localisation de Tolente restera une énigme.

Sur une carte au musée de Carhaix (Keraes : Princesse Ahes, fille du Roi Gradlon), nous découvrons la Voie Romaine menant de Vorganium à Tolente, située en face de l'Ile Vierge à Plouguerneau. Les lieux de sacrifice, cités par Albert LE GRAND, Keinanen - Queinan-Kaynnen - ne seraient-ils pas les Iles Valan ou Vennan. L'Ile Vierge était vouée au culte lunaire.



Depuis la dernière découverte du collier de la Reine de Tréglonou, des chercheurs localisent Tolente au fond de l'Aber-Benoît ? Tolente veut dire (Bout de la vallée). En fait, des tronçons de vallées sous marines sont nettement marqués jusqu'à l'isobathe (- 50 m), la Vallée de L'Aber-Wrac'h entre le Libenter et les Trousquennou et celle de l'Aber-Benoît entre les Trousquennou et le plateau de Rusven et ces deux vallées se rejoignent pour former le grand chenal.

Le territoire d'Ac'h n'était pas si étendu (BRO ACH - VRO ACH a donné VRACH et WRACH et le bout haut du pays d'ac'h était Pen ar Créac'h).

Peut-être qu'un jour, découvrirons-nous quelques vestiges plus probants que ce mur trouvé à 10 m de profondeur au pied de la Malouine ?

René LE VERGE.

FLEUR DE LAMPAUL

"FLEUR DE LAMPAUL" , une gabare, une belle fleur qui sent bon les Abers.

Fin Mai de l'année 1987, les landédaens, les anciens et les plus jeunes ont été agréablement surpris de retrouver "FLEUR DE LAMPAUL", rentrant dans les Abers, toutes voiles dehors. Pour les marins dont c'était leur vie à bord, j'en connais qui ont été très fiers de retrouver leur bateau, leur bateau sablier. Il suffisait de les observer dans l'Aber-Benoît, arrêtant leurs activités et saluant avec fierté ce bateau qui leur avait été familier.

Commandé au chantier Corentin KERAUDREN à CAMARET par Pierre LE GUEN de LAMPAUL-PLOUARZEL, en Février 1947, mais, qui, malheureusement est décédé avant le lancement, en Avril 1948.

Son fils Yves, quittant la Marine Nationale en dégagement des cadres, prit le commandement, aidé par ses frères et son beau-frère.

En 1948, la voile était encore en vogue sur ce type de bateau, qui pour les plus gros comme c'était le cas pour "FLEUR DE LAMPAUL" faisaient beaucoup de cabotage. Il naviguera ainsi toutes voiles dehors, "il était gréé en dundee, secondé par un moteur de 60 chevaux", transportant des choux-fleurs et oignons de ROSCOFF en ANGLETERRE, des moules de NOIRMOUTIER aux mytiliculteurs de la rade de BREST, du sel également de NOIRMOUTIER aux usiniers du Sud-Finistère, du ciment de BOULOGNE à BREST, et même des pavés pour les rues de DUNKERQUE.

A partir des années 1952, les caboteurs en acier plus grands et plus rapides arrivent progressivement à concurrencer ces petits bateaux. Mais Yves LE GUEN n'en démordait pas ; il naviguera ainsi gréé jusqu'en 1960, en cabotage, avec toutes ses voiles et moteur de 60 chevaux.



.../...

Construit en chêne, ce bateau de 21,50 m de déplacement, de 110 tonneaux, pouvait s'échouer dans tous les petits ports des côtes déchiquetées de BRETAGNE et de la Cornouaille anglaise.

A partir des années 60, le cabotage s'amplifiant avec des navires plus importants, "FLEUR DE LAMPAUL" fut équipé d'un moteur puissant (120 chevaux), mais il fut aussi amputé de son mât d'artimon et l'ampleur de ses voiles fut réduite ainsi que l'équipage qui passa à 3 hommes au lieu de 4.

Jusqu'en 1974, son port d'attache était l'ABER-ILDUT, le PORS-CAVE; à cette date, il fut désarmé lors de la retraite du plus jeune de son équipage.

En 1975, "FLEUR DE LAMPAUL" est racheté par un patron sablier de l'ABER-BENOIT, le navire possédait,à cette date, un gréement dit "le Marconi" et une trinquette.

Dès lors, toutes les voiles ont été supprimées, la timonerie refaite, la cale diminuée à la longueur des hiloires, et les moyens d'extraction et de chargement deviennent plus performants, avec simplement deux hommes à bord.



Equipé en sablier avec un moteur de 120 chevaux.

Donc, à partir de 1975, "FLEUR DE LAMPAUL" avait tourné une page de sa carrière. Il ne transportera plus que du sable et de temps en temps , quelques chargements de maërl des environs de l'Archipel de MOLENE. Il fut désarmé en 1985 sur une vasière, devant LOCMAJAN dans l'ABER-BENOIT, c'est là que Charles Hervé GRUYER et Marc TOURNEUX l'ont trouvé, suite à une annonce parue dans la revue du Chasse-Marée. Emballés par le bateau, les deux amis ne l'ont

examiné que quelques heures avant de donner leur accord au propriétaire.

Heureusement "FLEUR DE LAMPAUL" était un bateau sain, et, un jour d'automne 1985, avec un équipage mixte de Landédaens et de Noirmoutrins, après une escale au Croisic, le bateau est arrivé à NOIRMOUTIER, son nouveau port d'attache, le 16 Octobre à midi.

Sous l'impulsion de son nouveau propriétaire Charles Hervé GRUYER, 28 ans, une association est née, "LE TAILLEVENT". Son but: donner une nouvelle vie à l'ancien caboteur et sablier, faire naviguer des jeunes, sauver un patrimoine.

L'association, dont le siège est à NOIRMOUTIER, est composée d'une équipe jeune et dynamique. Elle s'est organisée comme une entreprise, et très vite, un énorme travail de rénovation a été entrepris avec des volontaires et le concours de professionnels du bois et de la mer. Il a fallu gratter et brûler les anciennes peintures, couler un lest en béton (28 tonnes) , faire des aménagements intérieurs, tailler de nouveaux mâts, refaire tout le gréement, commander un beau jeu de voiles blanches et couleur cachou, dans un tissu venu d'Ecosse.

Travail dur, épuisant, souvent dans le froid et sous la pluie, où le découragement n'avait pas place. Il n'y a que la foi qui sauve, n'est-ce-pas Charles, Marc, Gilles, Michel, Yves et toute l'équipe!.

Après avoir travaillé d'arrache-pied pendant 18 ans, le beau voilier faisait ses essais dans les parages de NOIRMOUTIER, et, quelques semaines après, cap sur le Nord-Finistère. "Nous avons eu le plaisir, Yves LE GUEN et moi, d'être du voyage.".

"FLEUR DE LAMPAUL" restaurée.

Le 19 Avril 1987, jour de son anniversaire, c'était la fête au vieux port de NOIRMOUTIER où elle a été restaurée.

Protéger le patrimoine maritime national est l'un des buts de l'association "LE TAILLEVENT". Durant l'été, à l'occasion de la croisière du livre, ce vieux voilier s'est rendu dans de nombreux ports bretons et vendéens. Partout, il a été reçu les bras ouverts, les autorités locales lui réservant le meilleur emplacement dans leur port. "FLEUR DE LAMPAUL" retrouve une deuxième jeunesse. Atmosphère de fête au son de la bombarde, de la cornemuse, au milieu de danses bretonnes, de chants de marins, avec toute la foule qui s'empresse pour consulter et acheter l'un des quelque 15 000 livres qui sont disposés à bord.

Le 15 Octobre 1987, "FLEUR DE LAMPAUL" a appareillé pour une expédition de sept mois, vers les côtes d'Afrique tropicale, et les Archipels qui les bordent. Il parcourra environ 15 000 km à travers l'Océan Atlantique et relâchera dans des lieux restés à l'écart du monde contemporain.

.../...

Les responsables de l'association "LE TAILLEVENT" nous donneront de nombreux détails sur l'expédition dite "BISSAGOS" qui donnera occasion à une nouvelle parution dans un prochain numéro.

François BESCOND.

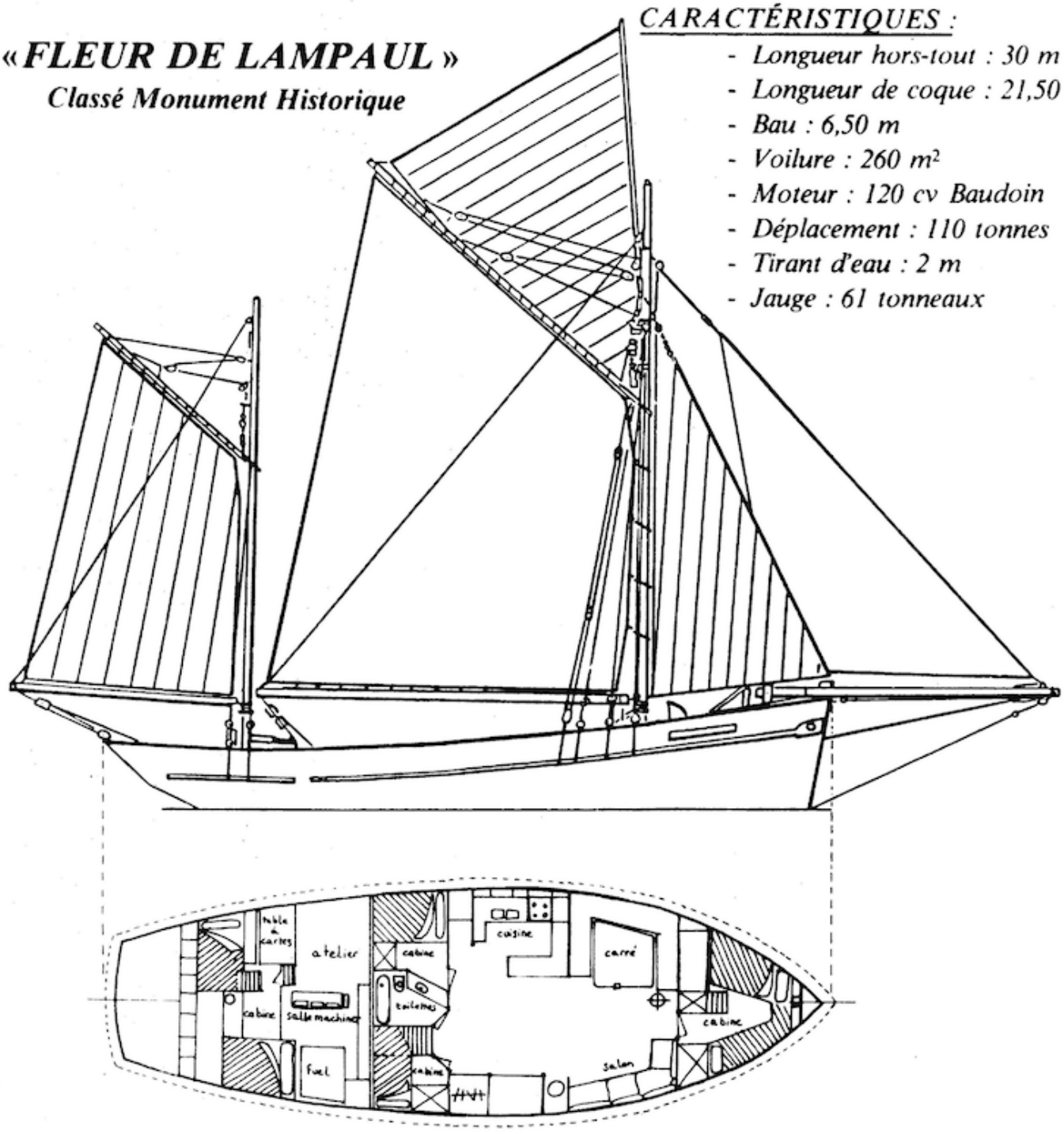
Adresse de l'association "LE TAILLEVENT":
Dominique BODIN
Porte Piraud
La Madeleine
85330 NOIRMOUTIER.
TEL. 51.39.29.99.

«FLEUR DE LAMPAUL»

Classé Monument Historique

CARACTÉRISTIQUES :

- *Longueur hors-tout : 30 m*
- *Longueur de coque : 21,50 m*
- *Bau : 6,50 m*
- *Voilure : 260 m²*
- *Moteur : 120 cv Baudoin*
- *Déplacement : 110 tonnes*
- *Tirant d'eau : 2 m*
- *Jauge : 61 tonneaux*



LANDEDA
sous la Monarchie de Juillet
(suite)

5. LA MAISON

AU BOURG

A cette époque, les maisons du bourg sont de petites dimensions et ne comportent qu'un rez-de-chaussée. Basses, elles sont couvertes en chaume. Ne trouve-t-on pas encore mention en 1911, dans les baux par adjudication publique des biens appartenant à l'hospice de maisons "manales" (ou manables), c'est-à-dire de maisons d'habitation qui sont alors couvertes en "gleds", déformation de "bleds" ou blé. Par ce mot "bled" nous dit Braudel "nos ancêtres entendaient par là toutes les céréales panifiables : froment, bien sûr, mais aussi orge, avoine, seigle, sarrasin ou blé noir". En somme tout ce qui aboutit au pain. On pouvait également utiliser le roseau ou le genêt. Nous retiendrons de deux rapports d'incendie la nature de la couverture : la paille (9 Février 1836), le blé (30 Septembre 1837).

Lorsqu'en 1842, Jean-Marie Pélagie GUILLERMOU, maire de Landéda, marchand de draps de son état décide la construction d'une maison neuve jouxtant celle qu'il possède déjà dans l'angle de la place, il s'adresse à 2 entrepreneurs : François Peleau, maçon, demeurant au bourg, quartier de Ty Corn et Jean-Marie Peleau, frère du précédent, domicilié à Lannilis. Il s'agit cette fois d'une construction importante, comportant un étage et mesurant 13 mètres sur 10 "de dehors en dehors".

Si le plan peut nous paraître sommaire, le devis, lui, établi le 19 Janvier 1842 et passé chez maître Le Jeune, notaire à Lannilis est particulièrement détaillé et définit parfaitement les obligations de chacun. La porte du centre de la façade sera "en pierres bleues venant de la grève", et "les pierres des socles, plinthes et corniches seront prises bien dégrossies d'auprès du Diouris, le transport sera au compte du Sieur Guillermou, mais les Sieurs Peleau aideront à les charger dans les voitures et à les décharger sur la grève du Diouris ainsi qu'à les charger dans le bateau au dit Diouris et à les décharger aux Anges, sans espoir d'indemnité".

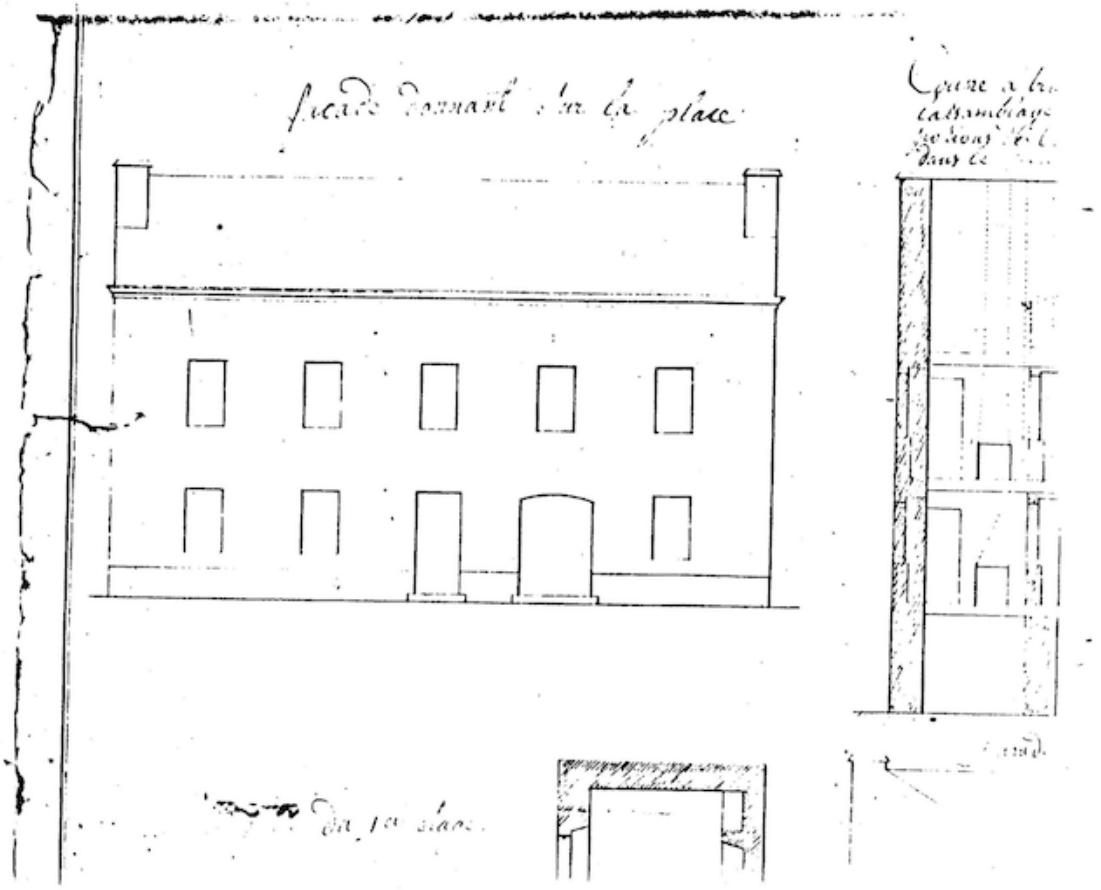
.../...

La terre et l'eau seront fournies par le Sieur Guillermou, mais prises par les entrepreneurs de son jardin et de son puits à leur frais. Le linteau de la porte de la boutique sera d'une seule pierre et cintrée. La couverture sera en ardoises, mais il n'est pas précisé si elle sera réalisée par Sébastien Locat, couvreur domicilié au bourg.

Sont également précisées les modalités de paiement :

- 100 francs au fondement,
- pareille somme après que l'on aura posé les poutres du premier étage (notez l'emploi correct de l'indicatif suivant "après que", nous n'y sommes plus habitués!)
- 100 francs aux poutres du grenier,
- le reste sera versé à la fin de l'ouvrage qui devra être terminé avant le 1er Juin et reçu à dire d'expert.

Du 19 Janvier au 1er Juin, à peine plus de 4 mois, pour une construction aussi importante : il fallait se tenir à l'ouvrage !. Le cadastre de 1842 porte trace de cette maison, toujours debout et qui peut être considérée comme le type même de la maison de notable de cette première moitié du 19ème siècle.

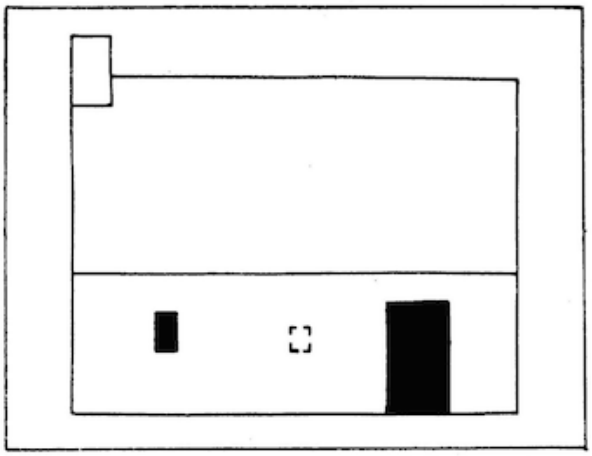


.../...

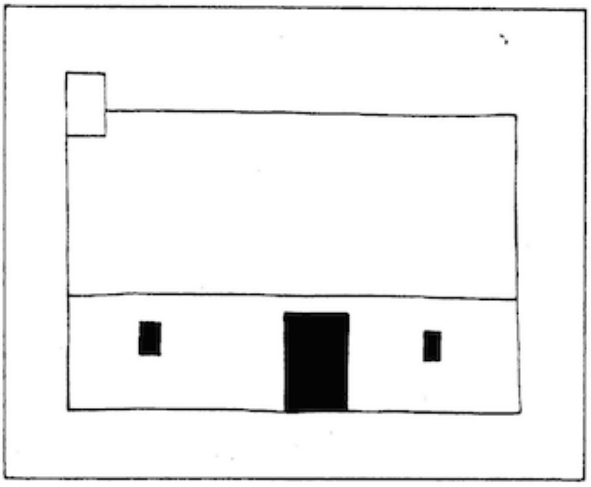
LA MAISON RURALE.

Il existe dans la campagne, nous l'avons évoqué précédemment, certaines maisons de fière allure, fermes-manoirs à étage et couvertes en ardoises : Kersené (16ème siècle), Kéradraon (16ème-17ème), Prat-a-Lan (1777) et près de la chapelle de Brouënnou, le presbytère.

La maison ordinaire, elle, est fort modeste, basse et ne comporte qu'un rez-de-chaussée. Il faut, ici encore, faire preuve d'imagination et faire abstraction des bâtiments à étage qui datent de la fin du 19ème siècle ou du début du 20ème et qui traduisent une époque de relative "prospérité" due à l'ouverture de l'usine de traitement des algues (1874).



Les crèches que vous voyez encore près de ces maisons à étage ou qui leur sont accolées ont été les habitations de la première moitié du 19ème siècle. On a du mal à réaliser au temps de l'électricité, de l'eau à domicile et du chauffage central, au temps des larges baies ouvertes sur la mer, que des hommes, des femmes, des enfants aient pu vivre dans de tels bâtiments. Et pourtant...



La plupart des maisons portées sur le cadastre de 1842 sont très antérieures à cette date, mais de 1830 à 1847, 91 maisons ont été construites.

La maison est faite de moëllons de granite et d'une pierre schisteuse extraite sur place. En témoignent les excavations visibles dans certains terrains. Sa façade, non crépie, orientée au sud, dans la plupart des cas, permet un ensoleillement optimal, donc lumière et chaleur.



Peu d'ouvertures dans cette façade :
1 porte et une seule fenêtre pour les maisons les plus simples, parfois 2, non symétriques donnent un jour parcimonieux à la pièce unique. Parfois, un fenestreau existe à proximité du pignon. Eh oui! les ouvertures sont petites ! Non parce que les habitants redoutent la lumière, mais en raison d'une législation remontant au Directoire qui frappe d'impôts les ouvertures des maisons, considérées probablement comme signes extérieurs de richesse ! Et cet impôt sur "les portes et fenêtres" ne disparaîtra qu'en 1917 !.

Comme les modestes maisons du bourg, ces habitations sont couvertes en chaume de natures variées. Il faudra attendre la seconde moitié du 19ème siècle pour qu'apparaisse l'ardoise et le 20ème pour son utilisation exclusive.

La maison est de forme rectangulaire.
Le rapport d'incendie du 9 février 1836 précise que la maison "mesure 25 pieds de longueur sur 14 pieds de largeur dedans" (le pied mesurant 0,324 mètre, cela représente 8 mètres sur 4,53 mètres).
Le rapport du 30 Septembre note "qu'elle a 4 mètres de longueur sur 2 de hauteur et le pignon 5 mètres de largeur sur 7 mètres de hauteur à l'intérieur".

D'une manière générale, on peut dire, en se reportant au cadastre que, quelle que soit la longueur de la maison, la largeur est à peu près constante et voisine de 6 mètres, en raison probablement de la charge que pouvait supporter l'empoutrement et des techniques de la construction d'alors.



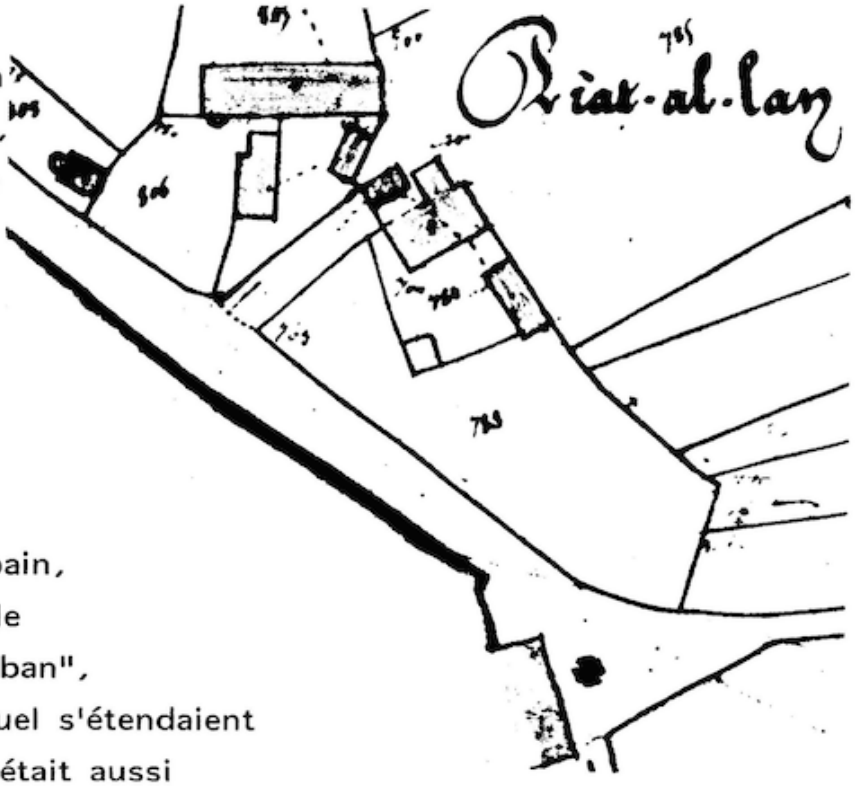
Près de la maison se trouvent les dépendances : écurie, étable, crèche à cochons. Chaque animal possède l'abri conforme à sa taille, tant pis pour l'homme qui n'a pas fait une porte à sa mesure !. Elles peuvent être isolées ou accolées à la maison, voire disposées autour de la cour à la manière des manoirs. Voyez encore Kérizac (fin du 16ème, début du 17ème). Quant au puits, il est individuel ou collectif (Brouënnou).

Un élément caractéristique de l'habitat rural est le fournil ! On en dénombre 32, les uns incorporés aux bâtiments (19), les autres isolés.

C'est dans le fournil que s'ouvre la gueule du four qui lui est attenant. Construit en moëllons, recouvert de terre, de forme semi-circulaire, il est facilement identifiable sur le plan cadastral.



Individuel ou collectif, le four est centre de convivialité, symbole d'une vie autarcique. Si l'on porte son blé au moulin où l'on va rechercher la farine, c'est à la maison qu'on fait son pain.



Quel progrès que la présence de ces fours nombreux ! C'est que, sous l'ancien régime, le four était propriété du seigneur où chacun devait aller cuire son pain, moyennant redevance. Il était le four "banal" (appartenant au "ban", au domaine du château sur lequel s'étendaient les droits du seigneur, comme était aussi "banal" le moulin à cette époque).

J. MICHEL

Je remercie très vivement Mesdames Kéraudy pour les renseignements qu'elles m'ont aimablement communiqués.

NOS POETES

Elle...

Oui, regardez-la bien vous faisant des avances,
Se roulant à vos pieds sur le sable accueillant,
Son corps magnifique vous fait croire à la chance,
De la posséder toute en un jour bienveillant.

Profitez de la voir si fière en sa parure,
Ses attirants yeux pers cherchent votre regard,
Et tout son être souple tente dans un murmure,
D'inviter un amant pour elle plein d'égards.

Gardez cette vision, jamais elle ne dure,
Et observez bientôt en elle un changement,
Sur vous ses beaux yeux gris ont des lueurs moins pures,
Son corps plus énervé n'est qu'un tressaillement.

Et petit à petit elle devient hargneuse,
Perd ses douces couleurs et sa sérénité,
La voilà maintenant, mégère coléreuse,
Réclamant et le mal et de la cruauté.

Non ne la croyez pas cette belle indolente,
Distillant doucement son poison bien amer,
Attendez-vous un jour à ce qu'elle vous mente,
Craignez-la à jamais : elle a pour nom, la Mer.

Mon frère, écoute-moi : pour autant que tu l'aimes,
Toujours surveille-la et toujours garde-toi
Elle guette sans fin l'inconscience suprême,
Qui saura te soumettre à sa terrible loi.

P. Desroche.

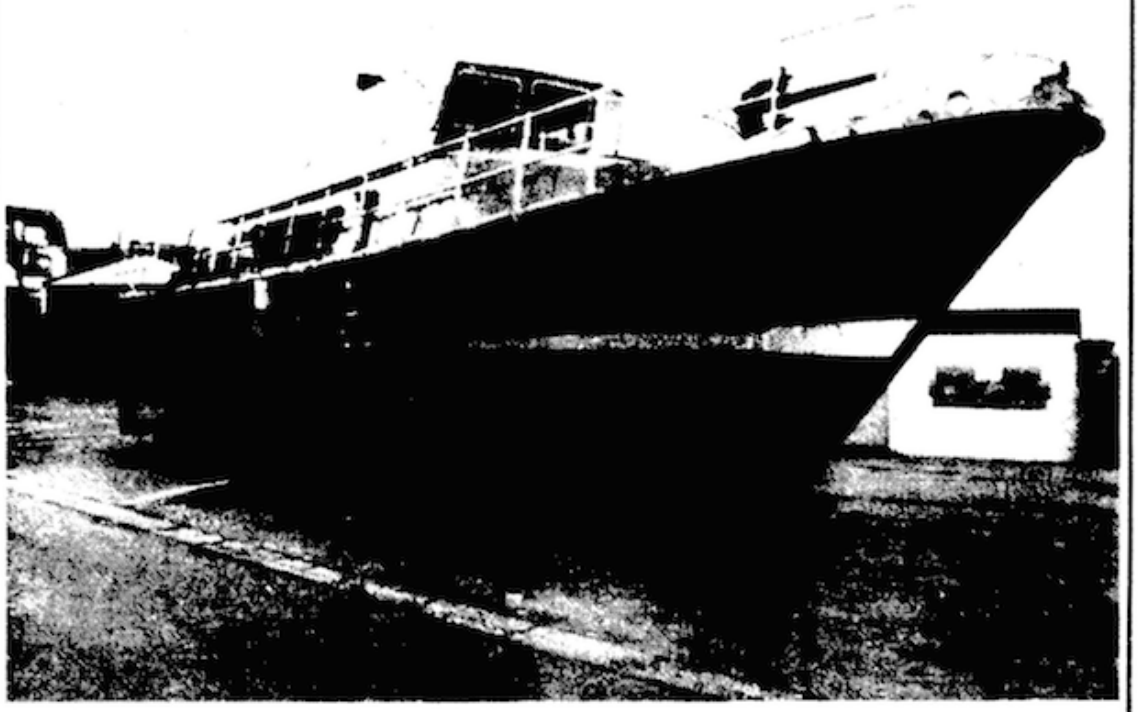
Jolie baie des Anges !!

Jolie baie des Anges
Toi qui aurais pu être peinte par Michel-Ange,
Quand le soleil brille,
Ton paysage s'embellit,
Et le soir, à l'heure du coucher du soleil,
Ton ciel prend la douce couleur du miel,
Mais hélas, à la fin du mois de Juillet,
Je suis contraint de te quitter,
Et dans un intime espoir,
Je me promets de te revoir.

L. Guillemin

J'ai écrit ce poème pour une personne de Landéda que j'affectionne tout particulièrement.

Le nouveau canot « tout temps » de L'Aber-Wrac'h mis à l'eau vendredi 15 Janvier 1988



construit par le chantier Bernard de Pen-Mané à Locmiquélic, ce canot en polyester est long de 17,60 m, large de 4,44m pour un tirant d'eau de 1,30m et a un poids d'environ 20 tonnes. Son autonomie sera de 450 milles et il pourra atteindre les 15 noeuds de vitesse.

Le télégramme: 23-1-1988

Madame COUPEY vient de nous faire parvenir-trop tard hélas- une biographie de ses parents, Monsieur et Madame CHEVALLIER. Nous la publierons dans notre prochain numéro. Par leurs articles et leurs illustrations, ils ont fait bénéficier les Cahiers de leur grand talent.

Nécrologie
Le peintre Marie-Renée Chevalier-Kervern

Nous avons appris le décès, survenu hier matin, à Brest, à l'âge de 87 ans, de l'artiste peintre Marie-Renée Chevalier-Kervern. La disparue était extrêmement connue dans les milieux artistiques de la région. Épouse de M. Fernand Chevalier, ancien directeur de l'école des Beaux-Arts de Brest, lui-même décédé il y a un an, elle s'était retirée à L'Aber-Wrach, au terme d'une carrière brillante au cours de laquelle elle avait connu plusieurs périodes. C'est ainsi qu'elle avait alterné papiers et tissus collés, puis peintures classique et non-figurative.

Elle avait d'autre part exercé son talent dans la décoration et l'illustration de poteries; et elle avait publié des études dans les bulletins de la Société d'études et de la Société archéologique du Finistère, en particulier sur le Léon auquel elle était très attachée.

Les obsèques de Mme Chevalier-Kervern seront célébrées demain, à Landéda.

† le 19 Novembre 1987

Monsieur ROUGE qui possède aux Anges une habitation secondaire où il séjourne aux vacances depuis de nombreuses années a bien voulu nous communiquer le texte ci-joint extrait de l'ouvrage de Roger HUGUEN "Par les nuits les plus longues" (Breiz . La Baule Editions) que nous publions avec l'agrément de l'auteur

G. MENUT

PAR LES NUITS LES PLUS LONGUES

(Breiz. La Baule Editions).

De Roger HUGUEN

***

Le moment est venu de tirer les enseignements de cette forme de lutte clandestine qui consista à venir en aide aux aviateurs alliés tombés sains et saufs en territoire occupé. Nous avons pu constater que, dès le début de l'occupation, les rares pilotes ayant atterri en Bretagne bénéficièrent le plus souvent de l'assistance de la population. Dans le domaine de l'évasion, l'initiative vint, indiscutablement de la résistance, le mot étant pris au sens large. En effet, il s'agissait d'entreprises individuelles émanant de personnes inorganisées dont le dessein immédiat était tout simplement de soustraire des soldats alliés aux recherches des Allemands, toujours considérés comme ennemis malgré les efforts d'une propagande savamment orchestrée. En somme, pour beaucoup, il s'agissait d'un acte patriotique dont le caractère disons « stratégique » leur échappait du fait même que le rapatriement de ces pilotes, premiers combattants techniciens de la guerre moderne, paraissait irréalisable.

Les premières chaînes apparurent dans la région nantaise dès la fin de 1940. Les résistants qui les constituèrent eurent la nette impression de poursuivre le combat, ce dernier ayant simplement changé de forme en venant s'insérer dans une vie clandestine jusqu'alors inconnue de la population. C'est donc naturellement que les aviateurs remplacèrent peu à peu, dans ces filières, les évadés français, prisonniers de guerre, israélites, militants anti-nazis, comme cela se produisit dans d'autres organisations similaires comme « Zéro », « Marie-Odile » et « Comète », tout au moins dans la phase initiale de leurs activités. Des témoignages recueillis parmi ces patriotes, il ressort que ces personnes éprouvèrent le sentiment très net d'accomplir un acte destiné à suppléer les défections qui venaient de se produire dans la lutte contre l'envahisseur. Mortifiées dans leur amour-propre, ulcérées de voir que la majorité de leurs compatriotes capitulait si facilement devant leurs nouveaux maîtres, laissant aux Britanniques l'exclusivité de la lutte pour la liberté contre l'oppression nazie, elles n'attendaient qu'une occasion de « faire quelque chose » en faveur de la cause alliée.

— LES EVASIONS PAR L'ABER-VRAC'H

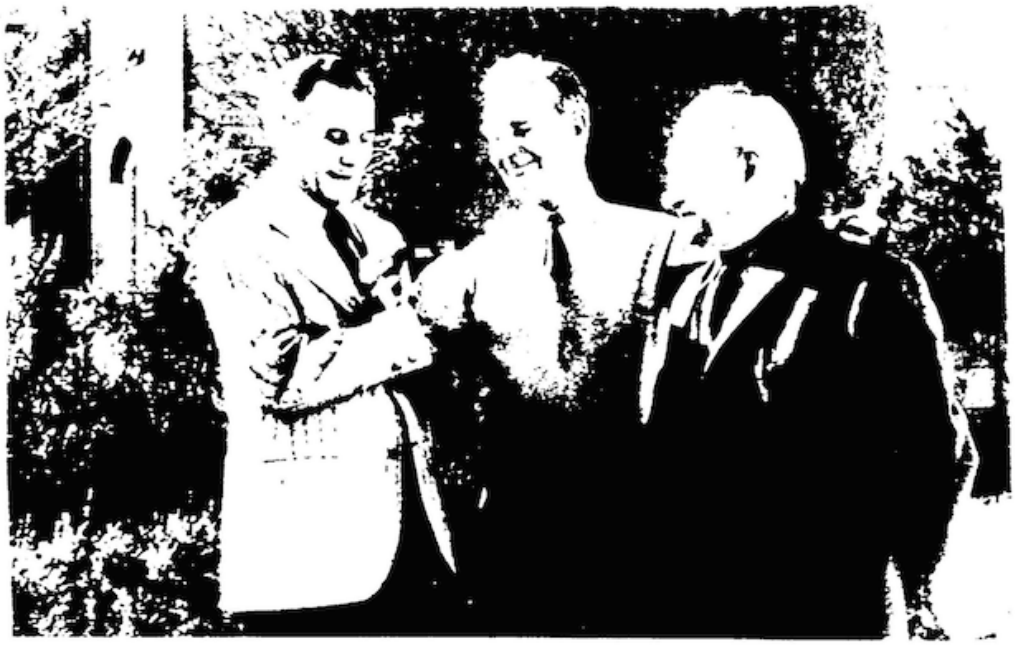
Brest, dont le port était utilisé par la Kriegsmarine comme base navale avancée pour ses unités de surface opérant dans l'Atlantique, cité durement touchée par les bombardements stratégiques de l'aviation alliée, n'avait cessé d'être le cadre de nouveaux actes de résistance. Cette activité visant à nuire à l'occupant s'exerça dans tous les domaines et fit de Brest une sorte de « plaque tournante pour les soldats de l'ombre » (*). Bien que, dès 1941, certains candidats à l'évasion y aient trouvé assistance, ce n'est qu'en 1943 que se constitua un groupe bientôt spécialisé dans l'aide aux aviateurs alliés recueillis dans la région ou provenant d'autres lieux plus lointains (**). A partir de fin 1942, mais surtout courant 1943, la filière qu'ils empruntaient aboutissait à la cité de l'Iroise. Cependant, le train Paris-Brest qu'ils utilisaient, convoyés depuis Rennes par un ou deux agents, les conduisait tout d'abord à Landerneau. La prise en charge des évadés s'effectuait à l'arrivée du convoi en gare avec la complicité du personnel de la station qui cherchait à distraire l'attention du chef de gare allemand. La répartition des nouveaux arrivants en fonction des asiles aménagés à Landerneau ou Brest avait lieu ensuite, sans peine (***). A Landerneau, le « lieutenant Benoit », fille du Colonel Scheidhauer, Rose Virot du réseau Jade-Fitzroy, Jean Person et Jean-Louis Rolland, ancien député-maire, assumaient cette tâche de distribution. Sur place, le groupe recevait l'aide désintéressée de Mme Guivarch, de M. René Le Gall, de M. Jo Kerebel, des époux Kerautret, instituteurs, et leur fille qui, non contents d'accueillir des aviateurs chez eux assuraient leur nourriture en effectuant

---

(*) Jean OLLIVIER (G.-M. Thomas) « *La Vie brestoise sous l'occupation* » dans « Le Télégramme » du 4-10-1969.

(**) L'un d'eux vint de Belgique, un autre de Bar-le-Duc.

(***) Par la suite, pour simplifier les relations, des pilotes furent dirigés directement de Landerneau sur la côte nord où devaient s'effectuer les embarquements. En cas d'affluence, Mme Magne en accueillait un certain nombre dans sa maison de Saint-Nic, dans la Presqu'île de Crozon.



A LANNILIS, en 1973, M. JESTIN (au centre) remet à M. QUIBOC (à gauche), la plaque d'immatriculation de l'un des moteurs de son bombardier récupérée par M. THEVENET, garagiste à KERIS (C) où l'appareil s'est écrasé.
A droite, M. Louis BODIGER.

des prélèvements sur des stocks de denrées accumulées par les Allemands dans les dépendances de l'école.

La capacité d'hébergement clandestin de l'agglomération brestoise apparut, à cette époque, assez exceptionnelle. Les logeurs étaient légion, depuis les pharmaciens Allanic alias « Le Renard » (*) et Guyader, les demoiselles Piriou du restaurant au « Bon Goûter » et leur sœur Mme Bizien jusqu'au docteur de la Marnière et sa famille, rue Traverse, Mme Callarec, institutrice, et M. et Mme Ferroc, en passant par MM. Le Guiner, du Crédit Nantais, Lecomte, ingénieur des Ponts et Chaussées, Donnard, directeur des Eaux alias « Le Poussin » et la famille Scheidhauer-Niox.

Très dynamique, ce groupe de résistance va rayonner sur la côte nord. Ainsi, dès avril 1943, par l'intermédiaire de M. Cadiou, des contacts furent pris à Tréglonou auprès de M. Théophile Jaouen. Quelques jours plus tard l'émissaire revint accompagné cette fois d'une jeune fille de 19 ans, Alice Coudol . Celle-ci eut l'occasion de rencontrer, outre M. Jaouen, M. Moudon, de Keledern en Tréglonou et d'indiquer le but de sa mission : le recrutement et l'organisation de volontaires en sections de type militaire. Très rapidement, de relation en relation, des hommes furent sollicités dans les secteurs de Lannilis, Landéda, Plouguerneau, Kernilis et Coat-Meal. A cette époque. il n'était donc pas encore question de constituer une base destinée à faciliter les opérations d'embarquement. Cet enrôlement de résistants, devant intervenir militairement lors du débarquement allié sur les côtes françaises, était assez courant en ce printemps de 1943. Cependant, quand le groupe brestois infléchit ses activités vers l'évasion d'aviateurs, il tira de multiples avantages de ces relations établies dans une intention différente. En somme, on retrouve sur cette côte des abers une situation comparable à celle existant au même moment à Plouha où des patriotes engagés dans les rangs de divers mouvements de résistance se mirent à la disposition de la mission Shelburne.

Le 2 novembre 1943, M. Broc'h, secrétaire de mairie à Guisseny, alias « Florette », reçut la visite d'un chef de mission de l'I.S., réseau Jade-Fitzroy. « Mao », de son vrai nom Paul Hentic, originaire de Quemeneven, mais domicilié à Paris, venait d'être parachuté avec son adjoint Pierre Jeanson, alias « Sarol », de Troyes et son radio « Jeannot ». Ils avaient pris contact avec le groupe de Brest par l'intermédiaire de Rose Virot qui les mit au courant de la présence de nombreux évadés tant à Brest qu'à Landerneau. Comme le chef de mission avait obtenu de l'Amirauté qu'une opération maritime fût tentée aux abords de l'Aber-Vrac'h (Envious I) afin d'offrir au réseau la possibilité de trans-

---

(*) La pharmacie Allanic, place Wilson, constituait un centre important de lutte contre l'occupant. Dès 1940, les deux préparateurs Saluden et Le Gad participaient, au sein d'un réseau de renseignement, à la collecte d'informations militaires.

mettre le courrier par la voie la plus directe, à défaut d'atterrissage de Lysander trop subordonné aux conditions météorologiques, il songea immédiatement à saisir l'occasion ainsi offerte pour évacuer les aviateurs. C'est dans ce but qu'ils s'étaient rendus à Guisseny, guidés par le Landernéen Jean Person. Il fallait trouver un moyen pour transporter les évadés de Landerneau à Landéda lieu prévu pour leur embarquement. Le 3 novembre, Mme Broc'h s'en vint trouver le gendarme Jean-François Derrien de la brigade de Lannilis et lui demanda de découvrir un véhicule susceptible d'effectuer immédiatement le voyage, l'opération devant se dérouler la nuit suivante, celle du 3 au 4 novembre 1943. Derrien fit appeler M. Louis Bodiger, transporteur à Lannilis, qui appartenait au même groupe de résistance. Mais Bodiger se trouvait dans l'impossibilité de disposer d'un véhicule dans un délai aussi court ; de ses trois cars, l'un était à Brest, les deux autres en service de marché entre Lannilis et Landéda. Il conseilla aux gendarmes de s'adresser à M. Jean Galliou, marchand de grains, qui accepta sans savoir qu'il s'agissait d'un transport d'aviateurs. Louis Bodiger reconduisit Mme Broc'h à Guisseny et amena le mari à Lannilis afin qu'il pût accompagner Jean Galliou à Landerneau. Aussi, dès 11 heures 30, M. Broc'h se trouvait sur place, à Lannilis et, après un déjeuner rapide, il prit place à bord de la camionnette de M. Galliou. Ils arrivèrent à Landerneau vers 13 heures 30 et « Florette » retrouva « Sarol » à l'Hôtel de Bretagne, comme convenu. Le chef de mission demanda aussitôt au chauffeur de conduire son véhicule jusque devant chez M. Le Gall, marchand de chaussures, route de Landivisau où on devait lui indiquer le lieu de rassemblement des aviateurs. Le chargement s'effectua route du Cimetière. « Mao » et le radio « Jeannot » montèrent à bord du véhicule et, vers 13 heures 45, on reprit le chemin de Lannilis. Selon M. Broc'h, il aurait fallu être aveugle pour ne pas se rendre compte de l'origine des voyageurs et, en cas de contrôle, leurs cartes d'identité portant toutes la mention « sourd et muet » n'avaient aucune chance de les sauver, eux et leurs accompagnateurs. Ils ne parurent pourtant pas éprouver une claire notion des risques courus car ils se mirent à hurler et chanter à tue-tête sans tenir compte des injonctions de leurs convoyeurs, un américain allant même jusqu'à répliquer, avec un cynisme de mauvais goût à M. Broc'h que « les Français, ayant perdu la guerre, n'avaient plus qu'un droit et un devoir celui de se taire ». Pleins d'amertume devant cette attitude, les résistants bretons « acceptèrent de vivre ces heures périlleuses, non pas uniquement pour soustraire ces hommes à la capture, mais pour faire retrouver à la France sa place parmi les grandes nations » (*). L'arrivée eut lieu vers 15 heures et passa tout à fait inaperçue à Lannilis au milieu de l'animation des rues et du brouhaha du marché. Deux jeunes gens de Ploudalmézeau, Creau et Le Bris, traqués par la police allemande, furent embarqués

à la demande de « Sarol » et, une heure plus tard, tout le monde se trouva sur l'île Guénioc ou Guennoc. Par petits groupes, les passagers avaient gagné l'îlot à pied sec, guidés par des autochtones connaissant parfaitement les lieux comme Job et François Mouden, de Tréglonou, Amédée Rolland, de Lannilis et Turlapierre, marin-pêcheur à Tréglonou. Partis de Toul-An-Dour en Landéda vers l'île Tariec, les aviateurs, au nombre de quinze, faisaient semblant de ramasser des coquillages. Ils furent conduits à l'endroit convenu. à la barbe des sentinelles allemandes qui surveillaient avec leurs jumelles la grève et les rochers, le passage de l'île Tariec à Guénioc étant réalisé par le canot de Job Mouden, vers 18 heures. Sachant les évadés en lieu sûr, « Mao » et son radio montèrent dans le grenier chez Amédée Rolland qui tenait un café sur la place. A l'aide du poste-émetteur dont ils disposaient, ils lancèrent le message : « Les faux-cols de Georges-Henri sont prêts chez la blanchisseuse. » Durant l'émission, « Sarol » et Amédée Rolland discutaient sur la Place, en face de l'immeuble. Louis Bodiger se trouvait auprès de « Mao » et « Jeannot » dans les combles. Il avait pour mission de surveiller le manège de « Sarol » et Rolland qui devaient se séparer brusquement en cas d'alerte, afin de faire cesser la transmission radio. Une fois le message lancé sur les ondes, « Mao » demanda à ses compagnons de se tenir à l'écoute des informations de la B.B.C., notamment du bulletin de 19 heures 15. Londres devait répéter deux fois le texte initial en cas d'accord. A l'heure indiquée, le message attendu retentit sur les ondes : vers minuit. une vedette rapide devait venir prendre livraison des aviateurs sur l'île Guénioc. L'un des deux Français, désigné par « Mao », avait reçu une lampe-torche pour faire les signaux lumineux au navire britannique.

(à suivre)

ACTIVITES DE L'AMICALE.

20-23 Novembre 1987:Participation au 1er Salon de l'Histoire locale à Quimper.



-19 et 20 Mars:Salon des Artistes locaux(mairie)

-17 au 25 Mai:Voyage en Périgord.

-26 Juin:Cartes postales anciennes.Exposition. Echange(mairie).

-10 Juillet:Foire Antiquités-Brocante(salle des Fêtes,Aber-Wrac'h).

-11 Septembre:Excursion culturelle